

# QUEL SOUTIEN POUR LES CATHOLIQUES SÉPARÉS, DIVORCÉS, FIDÈLES ?

## SOMMAIRE

Introduction

### **I– La Communion Notre-Dame de l’Alliance.....p.2**

*D’abord, consolider ma foi*

*Une double rencontre providentielle*

*La fondation de la communion Notre-Dame de l’Alliance*

*Premiers pas de la communion Notre-Dame de l’Alliance*

*Croissance de la communion Notre-Dame de l’Alliance*

*Les documents de la communion Notre-Dame de l’Alliance*

### **II – Les catholiques séparés, divorcés fidèles dans l’Église.....p.11**

*Qu’attendent-ils de l’Église ?*

*Comment sont-ils aidés concrètement ?*

*De l’incompréhension*

*L’épineux problème du remariage*

*Conclusion*

## I - LA COMMUNION NOTRE-DAME DE L'ALLIANCE

Dans l'introduction à ce parcours, j'ai évoqué le début de mes épreuves, depuis la naissance de mon fils Gurvan en 1976, qui s'est mal passée, jusqu'à mon divorce en 1979. Je vais maintenant évoquer les quatre années suivantes, qui m'ont conduit à redécouvrir le sens du sacrement du mariage, et à fonder la communion Notre-Dame de l'Alliance avec Anne-Marie LE MARQUER fin 1983.

### *D'abord, consolider ma foi*

En 1978, au moment de la séparation, j'ai choisi la fidélité parce que toute mon éducation chrétienne m'avait convaincu que tels étaient le commandement de Dieu et l'enseignement de l'Église. Mais je n'avais jamais réfléchi au sens du sacrement du mariage.

En outre, dans un premier temps, j'avais surtout besoin de redécouvrir les bases de ma foi, pour y puiser la force de surmonter les débuts de l'épreuve. Quand ma barque dérivait vers les rochers, Jésus était avec moi, mais « il dormait », c'est-à-dire que je n'en étais pas conscient. Au moment du naufrage, j'ai crié vers lui, et il a remis ma barque à flot ; le Saint-Esprit a soufflé fort dans les voiles, et m'a permis de reprendre le bon cap.

J'ai donc choisi la fidélité et ma vie s'est organisée différemment. Je prenais les enfants tous les mercredis, ce qui me permettait de profiter des dimanches pour me ressourcer spirituellement. À cette époque, le Renouveau charismatique était très vivant et organisait de nombreuses rencontres en Bretagne.

Le groupe de prière auquel je participais était nombreux et très vivant. J'y ai trouvé ma place, et y ai connu des membres qui sont devenus de vrais amis. J'y ai rencontré aussi sœur Hélène, qui était passionnée par la théologie du Corps mystique du Christ, et qui m'y a sensibilisé.

L'été 1981 avait lieu le congrès eucharistique international à Lourdes. J'ai beaucoup apprécié le document « Jésus-Christ, pain rompu pour un monde nouveau », et ai profité de mes séjours à l'abbaye de Timadeuc (56) pour approfondir ma réflexion et ma découverte en profondeur de l'Eucharistie qui m'émerveillait !

L'année suivante, comme je devais animer une rencontre sur le baptême, j'ai aussi effectué un travail sur ce sacrement fondamental qui nous fait entrer dans l'Alliance avec Dieu, et qui nous fait vivre. J'étais alors prêt à aller plus loin, et, deux ans après mon divorce, à réfléchir au sens du sacrement du mariage.

### *Une double rencontre providentielle*

L'été 1981, j'ai effectué un premier séjour à Timadeuc en juillet. J'y ai rencontré le Père Guillaume. Membre de cette communauté, il avait été un temps ermite, et était alors aumônier du prieuré de cisterciennes « la Paix Dieu » dans le Gard. Après une opération, il se reposait à l'abbaye. C'était un homme profondément spirituel, à la formation théologique et psychologique solide, très à l'écoute de son interlocuteur, avec une grande bienveillance. Je lui ai exposé ma situation, et lui ai fait part de mon choix de fidélité. Il me comprenait d'autant mieux qu'il accompagnait une femme qui avait choisi la même orientation.

Je lui ai dit que je n'avais trouvé aucun groupe pour m'accompagner dans ce choix, et que je le déplorais. En effet, il existait bien le mouvement Renaissance pour les femmes séparées ou divorcées, mais il n'y avait pas de mouvement pour les hommes. Le Père Guillaume a entendu ma demande, mais ne m'a rien dit dans un premier temps.

Je l'ai revu fin août, et cela a été pour lui un signe. Il m'a reparlé de cette femme qu'il connaissait depuis 1968, Anne-Marie, et m'a invité à prendre contact avec elle. En même temps il lui écrivait d'une manière qui s'est avérée prophétique : « J'ai rencontré à l'abbaye un jeune professeur de lettres, divorcé. Je pense qu'une rencontre avec vous pourrait être non seulement utile, mais je crois de plus en plus qu'elle est sollicitation du Seigneur lui-même. »

J'ai donc écrit à Anne-Marie, me présentant brièvement, et lui proposant que nous nous rencontrions. Elle aussi a été inspirée par le Saint-Esprit, car elle m'a répondu ceci : « Que notre amitié soit offerte au Seigneur, par Marie et Joseph, pour la glorification de la sainteté du mariage chrétien. Soyons, par notre fidélité, des témoins de la fidélité de Dieu. »

Nous nous sommes rencontrés le 7 novembre 1981. Anne-Marie paraissait jeune encore, malgré ses cinquante ans. Le chignon qui retenait ses longs cheveux bruns était un peu suranné, mais ses yeux sombres et rieurs la rendaient avenante. Elle parlait d'une voix grave et chaleureuse qui mettait à l'aise ses interlocuteurs. Aînée de six enfants, elle avait développé un caractère ferme et maternel qui la prédisposait à exercer une maternité spirituelle.

Elle m'a raconté son histoire. À 22 ans elle a épousé François qui en avait 29.

Sa première épreuve a été de ne pas pouvoir avoir d'enfant à cause de la stérilité de son mari. Du coup elle s'est beaucoup investie dans son travail d'infirmière à l'hôpital de Rennes. Quand je l'ai connue, elle y était surveillante en pneumologie.

Son mari, lui, avait une petite entreprise ; mais en fait ils menaient des vies parallèles.

En 1975 – elle avait 44 ans – Anne-Marie a découvert que son mari avait une liaison. Il est parti vivre quelques mois avec sa maîtresse, est revenu, puis est reparti définitivement.

Anne-Marie était effondrée : tout s'écroulait pour elle. Au pied de la Croix, elle a vécu sa passion avec Marie, priant inlassablement le chapelet, sa « bouée de sauvetage ».

Heureusement elle connaissait le Père Guillaume. Celui-ci l'a aidée à comprendre que, par-delà la séparation, l'unité de son couple demeurerait, de par la grâce du sacrement du mariage. Il l'a conduite sur le chemin du pardon, à François, et même à la maîtresse de son mari. Il l'a éduquée à vivre son épreuve avec foi et patience, dans l'espérance d'une réconciliation avec son mari. Il l'a enfin exhortée à devenir témoin par sa fidélité, et à aider celles et ceux qui vivent la même épreuve. (1)

Anne-Marie avait invité deux bons amis, sœur et frère d'épreuve, avec qui elle priait régulièrement le chapelet : Alberte et Gabriel (2). Eux aussi se sont présentés, et nous avons longuement partagé. Moi dont l'épreuve était plus récente, et qui n'en étais pas au même point qu'eux, j'ai été impressionné par leur foi dans le sacrement du mariage, et par la profonde communion spirituelle qui les unissait.

Anne-Marie faisait partie de Renaissance, mais n'en était pas satisfaite. Elle a exprimé son désir de trouver une fraternité de séparés et divorcés qui vivent le pardon et la fidélité à leur conjoint en prenant appui sur le sacrement de leur mariage.

(1) Son témoignage plus développé est paru dans mon livre : *Séparés, divorcés, une possible espérance*, éd. Nouvelle Cité 1990, p. 93 à 102. (2) Gabriel a donné son témoignage dans le livre du P. Alain BANDELIER, *Séparés, divorcés à cœur ouvert*, éd. Lethielleux Parole et Silence 2010 p. 93 à 97.

Après cette rencontre bénie par le Seigneur, une fois par mois en 1982 nous nous sommes réunis chez Anne-Marie. Ces rencontres étaient vécues dans un climat de prière en communion avec l'Église (eucharistie, office, chapelet), d'amour fraternel chaste et profond, et d'ouverture à des femmes et des hommes qui vivaient la même épreuve, et qui étaient heureux de partager avec nous.

Nous réfléchissions beaucoup à notre situation de séparé ou divorcé en regard de la Parole de Dieu et de l'enseignement de l'Église, au sens du sacrement de mariage, au pardon. Ce n'était pas facile, car nous trouvions alors très peu de textes pour nous aider (3). Par chance fin 1981 est parue l'exhortation apostolique de saint Jean-Paul II *Familiaris consortio* sur les tâches de la famille chrétienne dans le monde d'aujourd'hui, texte le plus riche qu'un Pape ait jamais écrit sur ce thème, et qui garde toute sa valeur aujourd'hui.

Cela m'a stimulé, et j'ai commencé une réflexion sur le sacrement de mariage à partir d'Ép. 5,21-33. J'ai achevé cette méditation l'été 1983 (sur mon site à l'onglet MARIAGE).

Au début de la même année, Anne-Marie et moi, que ces rencontres avaient liés d'une profonde amitié spirituelle, avons senti un appel du Seigneur à nous engager davantage au service de nos frères et sœurs séparés et divorcés. Nous y avons été encouragés par le Père Guillaume. Sous quelle forme ? Peu après nous avons accueilli une femme séparée de son mari, avec laquelle nous avons eu un partage en profondeur. Nous avons compris alors que la première chose à faire était d'accueillir les séparés et divorcés avec miséricorde, de les écouter, de répondre à leurs questions et, dans le respect de leur liberté, de les appeler à vivre leur épreuve avec Jésus, dans le pardon et la fidélité à leur conjoint.

Le 15 avril nous nous sommes présentés comme des pauvres devant le Seigneur et, dans la prière, nous lui avons demandé sa lumière. Il a confirmé ce qui précède par sa Parole en Mt 14,3-12 : le martyre de Jean-Baptiste. Celui-ci a été tué parce qu'il avait dénoncé l'adultère d'Hérode avec Hérodiade, la femme de son frère. Notre vocation était de préparer les chemins du Seigneur dans le cœur des séparés et divorcés en témoignant de la sainteté du mariage dans notre situation ; et ce jusqu'au martyre, c'est-à-dire sans craindre l'incompréhension, ni même l'opposition, dans le monde... et même dans l'Église. Nous avons dit oui et nous sommes engagés devant Dieu à être témoins de la sainteté et de la valeur rédemptrice du mariage chrétien pour les séparés et divorcés.

Nous avons fait notre premier véritable accueil, celui de Danielle, le 5 juin. Puis en juillet nous avons participé à une retraite au Foyer de charité de Tressaint ; nous y avons rencontré Christiane, de Belgique, et Madeleine, une Normande, qui désiraient trouver une fraternité de divorcés, et qui sont passées nous voir ensuite. Puis ce furent Danièle, une parisienne qui avait rencontré Christiane à Ars, et Monique de Reims.

Nous racontions tous ces événements au Père Guillaume. Il nous a répondu ceci : « Ce m'est une grande joie que vos rencontres avec les nouvelles sœurs se passent dans une profonde joie et un puissant réconfort. Je suis particulièrement heureux pour ces femmes et je les prends dans ma prière. Oui, combien je me réjouis que vous puissiez de mieux en mieux remplir ce si beau ministère de l'accueil, de l'affection et de la lumière. »

(3) J'en ai regroupé quelques-uns plus tard dans *Séparés, divorcés, une possible espérance*, p. 179 à 213. Ce livre est le premier qui ait été écrit pour les séparés et divorcés non remariés, et reste l'un des seuls.

## *La fondation de la communion Notre-Dame de l'Alliance.*

En 1983, Anne-Marie et moi avons senti un appel à nous engager davantage dans la pastorale des séparés et divorcés non remariés. Nous avons commencé à accueillir des personnes qui recherchaient un soutien spirituel fort, et avons organisé quelques rencontres informelles avec les personnes intéressées.

Comme il n'existait pas alors en France de groupement spirituel correspondant à ce que nous désirions, sous l'inspiration du Saint-Esprit, et avec le discernement du Père Guillaume, nous avons décidé d'en fonder un. Dans la prière, le premier dimanche de l'avent, nous avons reçu l'inspiration de le confier à Notre-Dame de l'Alliance

Le jour de Noël 83, dans l'adoration, Anne-Marie a eu la certitude intérieure que la Vierge Marie allait s'occuper elle-même de l'œuvre naissante, et que nous n'avions qu'à nous laisser conduire. Cela nous a établis dans la paix et l'action de grâce. C'est de ce jour béni que nous datons la naissance de ce nouveau groupement spirituel.

Lorsque nous nous sommes retrouvés en janvier 1984, nous avons élaboré ce texte :  
« Nous avons connu la douloureuse épreuve de la séparation ou du divorce ; mais au cœur de cette épreuve, nous avons rencontré le Seigneur. Il nous a invités à le suivre, et nous appelle à continuer la route ensemble. C'est lui qui donne sens à ce que nous vivons :

- Il nous *console* en nous manifestant son amour ;
- Il nous *guérit* en nous enveloppant de sa miséricorde ;
- Il nous *sauve* en donnant un sens à notre épreuve. (Cf. Lm 2,11-13)

« Il nous fait comprendre, dans la *foi*, que la rupture de notre couple n'est qu'apparente ; qu'en lui, très profondément, l'unité avec notre conjoint demeure, qu'il en est le garant à travers la grâce du sacrement du mariage, et que, si nous y sommes *fidèles*, un jour, par lui et en lui, nous verrons cette unité pleinement réalisée. C'est pourquoi il nous invite à vivre dans notre cœur la *réconciliation* avec notre conjoint, et à *aimer celui-ci jusqu'au bout*, comme lui Jésus a aimé l'Église jusqu'au bout.

- « Pour continuer notre chemin avec Jésus, nous avons besoin :
- d'un profond *enracinement spirituel* ;
  - d'un *soutien fraternel* solide ;
  - de *rencontres* où nous puissions prier et partager.

« L'enracinement spirituel, chacun le vit dans la prière et les sacrements.

Le soutien fraternel, nous pouvons le trouver auprès de foyers chrétiens, dans les communautés d'Église que nous fréquentons, particulièrement dans les communautés nouvelles.

Les rencontres, « Notre-Dame de l'Alliance » les propose sous deux formes :

- Un *accueil* (surtout pour un premier contact), pendant un week-end par exemple, à Cesson-Sévigné, dans une maison baptisée Aïn-Karim, dont c'est la vocation.
- Une série de *rencontres spirituelles* (dont une retraite) échelonnées sur l'année.

« Que la Vierge Marie, comblée de grâces, soit notre modèle et notre soutien sur ce chemin de foi, d'amour et de fidélité ! »

Nous avons adressé ce texte au père Guillaume, au père Fabien (moine de Timadeuc) et au père Van den Borgh (père du foyer de charité de Tressaint, dans les Côtes-d'Armor)

Le premier nous a répondu : « J'ai beaucoup aimé le projet. Il est simple, sans prétention. Il fournit l'occasion de se rencontrer, de s'écouter... Et les choses prendront corps en marchant. » Le père Fabien nous a dit la même chose.

Et le père van der Borgh : « Je suis sûr que le Seigneur a de grands désirs sur vous. Il est important que cela se fasse par des réalisations petites, humbles, pauvres et progressives. Je ne doute pas que pour tous les frères et sœurs blessés dans leur amour humain, cela sera d'un grand profit spirituel et humain. »

Nous avons été émerveillés par la concordance de ces trois réponses et y avons vu un puissant encouragement.

Peu après, nous avons rencontré le père Emmanuel Tanguy de Rennes, ancien professeur de théologie au grand séminaire, et conseiller spirituel des équipes Notre-Dame. Il s'est montré très accueillant, et a accepté d'être notre conseiller théologique pour que soit garantie la justesse doctrinale de tous nos futurs documents. Par la suite il a été confirmé dans ce rôle par Mgr Jacques Jullien, archevêque de Rennes, et alors président de la Commission familiale de l'épiscopat.

### ***Premiers pas de la communion Notre-Dame de l'Alliance***

Pourquoi « communion » ? Nous avons écarté les termes d'association – trop administratif -, de mouvement – trop vague -, de fraternité – trop précis pour le droit canonique -, de communauté – plutôt réservé à la vie communautaire -. Le terme de communion, soulignait le père Guillaume, « est intensément théologique, et il souligne bien le désir profond des membres de garder cette communion avec leur conjoint malgré la séparation, en même temps que l'unité construite entre vous par l'Esprit. »

En outre, le mot *communio* est employé dans l'eucharistie. Dans ce sacrement, les séparés et divorcés confirment leur unité avec leur conjoint dans le Christ, et se trouvent unis les uns aux autres dans le Corps mystique de Jésus. De là découlent leur amour fraternel et leur solidarité sur le dur chemin où ils sont engagés. D'ailleurs le mot *communio* vient non pas du radical *union* (« commune union », comme disent certains en faisant un pléonasse !), mais du radical *munus*, charge. Être en *communio*, c'est porter ensemble le fardeau les uns des autres, fardeau rendu léger par le Christ (cf. Mt 11,28-30).

Pour commencer à vivre cette communion, à porter ensemble notre fardeau, nous avons vécu notre première recollection à Pâques 1984, à l'abbaye de Timadeuc. Nous étions six femmes et deux hommes (cinq Bretons, deux Français et une Belge)

Le père Guillaume nous avait conseillé : « Il faut être profondément à l'écoute de chaque personne. Que chacune se sente pleinement reconnue pour que la marche se fasse dans la plus grande unité. Plutôt que de partir d'un enseignement doctrinal, démarrez avec votre expérience, et rejoignez à travers celle-ci la force de vérité existentielle dont témoigne l'enseignement du Nouveau Testament et de l'Église. »

C'est ce que nous avons vécu.

Notre rencontre a été baignée par la prière des moines, si belle en ce jour de Pâques. Nous étions six femmes et deux hommes. Les échanges nous ont permis de faire connaissance, et de partager comment nous essayions de vivre notre épreuve avec Jésus.

J'ai remis aux participants le texte de « la passion des séparés, divorcés », que j'avais écrit peu auparavant durant une retraite au foyer de charité de Tressaint.

Cette rencontre nous a procuré paix et joie : il est réconfortant de se sentir accueilli et compris ; et le Seigneur donne sa grâce en abondance à ceux qui cherchent vraiment à faire sa volonté, même dans les douloureuses circonstances de la séparation et du divorce.

Comme nous ne nous sentions pas prêts à organiser nous-mêmes une retraite l'été suivant, nous avons participé ensemble à une retraite au foyer de charité de Tressaint. Nous y étions huit au cœur du peuple de Dieu en fête, et ce temps fut source de grâce pour chacun. J'ai pu y donner un petit témoignage sur le pardon, ce qui a incité certaines personnes à prendre contact avec nous.

Par la suite, nous avons conservé l'habitude de vivre notre retraite annuelle dans un foyer de charité.

Après celle de 1984, Anne-Marie et moi sommes allés rendre visite au père Guillaume. Avec lui nous avons eu de longs temps de partage pour évoquer les merveilles de Dieu dont nous avons été témoins, et pour préciser nos orientations.

Alors que Danièle Bourgeois, fondatrice de Solitude Myriam au Canada, propose à ses membres une consécration, nous avons estimé que, pour les séparés et divorcés, cette consécration doit prendre la forme du renouvellement du oui au conjoint.

Comme les membres de la communion étaient dispersés géographiquement, il nous a paru indispensable de créer un bulletin mensuel. Nous l'avons nommé « l'anneau de Feu » : « l'anneau » en référence à notre alliance conjugale, et au lien qui unit les membres de la communion ; « de feu » en référence au feu du Saint-Esprit, qui purifie et renouvelle notre amour pour notre conjoint, et crée la communion fraternelle entre les membres.

J'ai poursuivi aussi ma réflexion sur le sacrement de mariage, et achevé la méditation « *Vivre le sacrement de l'Alliance* », qui, revue par le père Tanguy, nous a permis d'asseoir notre spiritualité sur de solides bases théologiques.

### ***Croissance de la communion***

Toutes les bases étant posées, petit à petit la communion a grandi.

Lorsque quelqu'un nous contactait, Anne-Marie et moi l'accueillions chez elle à Aïn-Karim. Nous étions très respectueux de chaque personne, l'accueillant là où elle en était de son cheminement, l'écoutant avec le maximum d'empathie, et lui expliquant ce que nous vivions au sein de la communion. Comme nous avons nous-mêmes connu la séparation et le divorce, le courant passait bien entre la personne accueillie et nous ; et comme nous avons trouvé un sens à notre épreuve, cela lui donnait une espérance et lui ouvrait un chemin de pardon et de fidélité avec des frères et sœurs.

Nous avons décidé d'organiser trois récollections par an, et pour les prochaines, avons retenu les thèmes de la maternité, de la paternité et de l'Esprit Saint.

Pour faire connaître la communion, nous avons multiplié les rencontres avec les responsables de la pastorale familiale, avec des prêtres et des évêques. Nous avons eu un premier contact le 25 août 1984 avec Monseigneur Jullien, Archevêque de Rennes, que j'avais connu personnellement quelques années auparavant. Il nous a bien accueillis : « Je suis très heureux d'être tenu au courant de ce qui peut devenir, la grâce aidant, un lieu important pour le salut du mariage bien menacé aujourd'hui. »

Et un an plus tard il ajoutait : « Votre effort de vie et de réflexion à tous dans le groupe est important, je crois, pour l'Église. Veillez à ce qu'il grandisse selon la loi du Royaume, humblement, dans la foi et l'espérance. »

Ce qui a le plus fait connaître la communion, ce sont les rencontres interpersonnelles, et aussi les articles parus dans les journaux et magazines. Le premier fut mon témoignage dans *La Croix* le 2 octobre 1984 ; puis celui de la communion dans *La Vie* du 14 mars 1985 ; en 1986 dans *France catholique*, *Bonne Nouvelle* (Belgique), les *Annales d'Issoudun*, *Communio* (nov.-déc.), *La Croix* ; en 1987 dans *La Croix*, *Panorama*, *Vermeil*, *Tychique*, etc.

Tous ces articles ont été importants pour deux raisons. La première a été explicitée par Mgr Jullien dans une de ses lettres : « La question que pose votre vie retentit ainsi dans la conscience et le cœur du Peuple de Dieu. Je ne peux que m'en réjouir : la gloire et la croix du mystère de l'Alliance dans le mariage ne peuvent pas être seulement dites en paroles, mais doivent être signifiées dans la vie du Peuple de Dieu et à la face des hommes, non pas comme une provocation ostentatoire, mais comme un signe humble. »

La seconde raison est que, suite à ces articles, des personnes nous contactaient d'un peu partout. C'est pourquoi, dès qu'un petit noyau se formait, nous lançions un groupe dans certaines régions, et allions y animer les recollections, même pour quatre ou cinq personnes. Les premières régions qui ont démarré dès 1985 ont été Paris, Rhône-Alpes et la Belgique.

En ce qui concerne la Belgique, c'est Christiane, rencontrée l'été 1983 à Tressaint, et présente à la première recollection à Timadeuc, qui a été la cheville ouvrière. Elle a pris contact avec le Père Oury, au foyer de charité de Spa, et nous sommes allés le rencontrer à la Toussaint. Il nous a accueillis chaleureusement, et nous a proposé d'accueillir et d'accompagner la communion en Belgique. Cela nous a permis de commencer les recollections dès février 1985, et, en 1986, la retraite d'été de la communion s'est déroulée dans son foyer.

Nous avons vécu notre première retraite autonome en juillet 1985 à Timadeuc. Nous étions quinze adultes, douze femmes et trois hommes, de Bretagne, Vendée, Paris et Belgique. Nous étions accompagnés par le père E. Tanguy de Rennes.

Nous avons retenu comme thème de notre retraite *le pardon*. Pour les séparés et divorcés, c'est le plus difficile, mais aussi le plus nécessaire : seul l'amour rend heureux, et le seul moyen d'aimer par delà la rupture, c'est le pardon. Au début de son épreuve, Anne-Marie, encouragée par le père Guillaume, a supplié le Seigneur de lui accorder cette grâce de pardonner à son mari, et surtout à celle qui a brisé son couple. (4) Moi-même j'ai eu la grâce de prendre cette orientation dès le départ – ce qui ne veut pas dire que cela a été facile ! -. (5) Nous avons donc eu à cœur d'aider nos frères et sœurs à avancer sur ce chemin du pardon.

Le père Tanguy en a indiqué la source : le mystère pascal ; il en a montré la fécondité pour le Christ, et en a tiré les applications concrètes pour nous. Ensuite j'en ai montré toutes les implications, et ai mis en lumière les différents obstacles sur le chemin du pardon : nos idées fausses sur le pardon, nos blessures affectives, et les résistances de notre être pécheur. Enfin nous nous sommes placés sous le regard miséricordieux de Jésus (Jn 8,1-11) pour comprendre comment passer du plan de la justice à celui de la miséricorde ; et j'ai indiqué quelques moyens pour que nous puissions progresser sur le chemin du pardon.

(4) Cf. *Séparés, divorcés, une possible espérance*, p.99.

(5) Cf. introduction au parcours

Le cœur ainsi renouvelé par ces enseignements et par la grâce du pardon, à la fin de la retraite nous avons pu, pour la première fois, renouveler ensemble notre oui à notre conjoint, grâce à un petit rituel tout simple élaboré avec le père Tanguy. Ce fut un moment intense et émouvant, plusieurs en ont témoigné :

« Nous avons vécu là quelque chose d'inoubliable. L'une de nos sœurs a parlé d'un acte conscient, mature. J'ajoute : c'est un oui prononcé cette fois en vérité. » (Jean)

« J'ai l'impression que c'est la première fois que je dis oui consciemment. Mon mari n'a jamais été si présent : je l'accueille tel qu'il est, et non avec mon projet. » (Brigitte)

« La paix m'a inondée à la suite du oui que je renouvelais en vérité pour la première fois. C'est avec une très grande émotion que j'ai redit ce oui, ayant devant les yeux une photo de notre mariage ; avec une très grande foi aussi, car ce oui, je le redisais seule, et de plus à un conjoint infidèle ; mais avec la certitude du rejaillissement profond de la grâce du mariage en moi, et en Claude aussi, j'en suis sûre. Ce oui, je le redis maintenant chaque jour encore plus lucidement, dans l'espérance qu'un jour nous nous retrouverons en Dieu pour l'éternité, dans un bonheur et un amour qui ne finiront jamais. » (Bernadette)

Les membres de la communion renouvellent également le oui à leur conjoint le jour anniversaire de leur mariage, et ce jour-là tous les membres, prévenus par l'Anneau de Feu, prient pour leur frère ou leur sœur.

La communion a grandi d'année en année. Un indice : le nombre de participants à la retraite annuelle. Nous étions

- en 1986 à Spa (thème : l'Alliance), 35 adultes et 17 enfants ;
- en 1987 à Poissy (l'Eucharistie), 46 adultes et 17 enfants ;
- en 1988 à Rennes (l'Esprit Saint), 55 adultes et 25 enfants ;
- en 1989 à Poissy (l'Église), 62 adultes et 36 enfants. (6)

Un éditeur nous a alors contactés pour que nous donnions notre témoignage dans un livre. Celui-ci, *séparés, divorcés, une possible espérance*, est paru aux éditions Nouvelle Cité en 1990. Il a été traduit au Brésil et en Pologne.

Mon mandat de modérateur à la tête de la communion Notre-Dame de l'Alliance s'est achevé fin 1989, nous verrons comment dans le chapitre suivant.

Je rends grâce à Dieu pour tout ce que j'y ai reçu pendant ces années où je lui ai consacré tout mon temps libre.

Alors que je vivais une relation difficile avec mon épouse, l'amitié chaste et forte d'Anne-Marie a été pour moi consolante et guérissante.

Nous avons vécu une belle complémentarité au service de la communion : elle en était le cœur, et moi la tête. Elle avait adhéré sans réserve à la spiritualité que lui avait fait découvrir le père Guillaume, et elle vivait une maternité spirituelle que tous les membres ont appréciée, jusqu'à sa mort prématurée en 1993. Quant à moi j'ai mis au service de cette œuvre ma plume et mes capacités organisatrices.

Les choses ne se sont pas toujours passées de façon aussi fluide que pourrait le laisser penser ce récit ; nous avons été confrontés parfois à de petits problèmes internes, à des incompréhensions, voire à des calomnies. Mais le père Guillaume a été là, jusqu'à sa mort en 1987, pour nous aider à discerner les bons choix ; et après lui d'autres conseillers spirituels de la communion ont pris le relais. Notre-Dame de l'Alliance a veillé sur nous, et nous a obtenu, au fil des années, toutes les grâces nécessaires ; elle continue de le faire aujourd'hui pour ceux qui nous ont succédé. *Misericordias Domini in aeternum cantabo !*

(6) Aujourd'hui en 2019 la communion compte environ 300 membres, présents dans quinze régions en France, et en Belgique. Cf. son site internet.

## *Documents de la Communion Notre-Dame de l'Alliance*

La CNDA a été fondée fin 1983. Dès le départ, j'ai commencé à réaliser des documents pour bien préciser ce que nous étions appelés à vivre, et pour répondre aux questions de ceux que nous accueillions. J'ai écrit une dizaine de documents et deux livres pour la Communion Notre-Dame de l'Alliance. D'abord une petite plaquette de présentation.

Puis, pour notre première récollection à Pâques 1984, j'ai écrit la méditation : *La passion des séparés, divorcés*. Ce texte m'a vraiment été inspiré au foyer de charité de Tressaint ! C'est en unissant leur passion à celle de Jésus que les séparés ou divorcés peuvent lui trouver un sens. Ce texte se trouve intégralement dans mon premier livre : *Séparés, divorcés, une possible espérance* (55 p. du livre) (site : Onglet DIVORCÉS). J'en ai repris et réécrit la première partie (20 p.) que j'ai placée dans les documents à l'onglet DIVORCÉS).

La même année, après la rencontre avec des foyers des équipes Notre-Dame, j'ai écrit *La prière es foyers*, qui a « enchanté » le P. Guillaume, notre père spirituel. J'en ai écrit plus tard le commentaire : celui-ci se trouve sur mon site à l'onglet MARIAGE (42 p.).

En 1985 j'ai écrit la méditation : *Vivre le sacrement de l'Alliance* pour expliciter comment les séparés et divorcés peuvent vivre ce mystère en prenant appui sur les trois piliers que sont les vertus théologiques, dans lesquelles s'enracinent la confiance, l'amour et la fidélité des époux. Ce document se trouve à l'onglet MARIAGE pour la partie qui concerne tous les époux (30 p.), et à l'onglet DIVORCÉS pour la partie qui concerne les séparés et divorcés, sous le titre : *Séparés, divorcés, vivre le sacrement de l'Alliance* (21 p.).

La même année nous avons commencé notre réflexion approfondie sur le pardon (c'était le thème de notre retraite, et ce fut celui des rencontres trimestrielles de l'année 85-86.) Cette réflexion a abouti à mon deuxième livre : *Séparés, divorcés, le chemin du pardon* paru en 1992 (site : Onglet DIVORCÉS). Il comporte une partie sur les causes psychologiques et spirituelles du divorce, et une partie qui développe le thème du pardon, avec toutes ses implications pour les séparés et divorcés fidèles. J'en ai repris quelques éléments dans le document : *Le pardon au conjoint* (13 p.) (site : Onglet DIVORCÉS)

Comme nous nous interrogeons sur la manière pour les séparés et divorcés de signifier leur fidélité à leur conjoint, nous avons compris que la meilleure manière était de renouveler chaque année le OUI prononcé le jour du mariage. En 1987 j'ai donc rédigé le document fondamental de la CNDA : *Le renouvellement du OUI au conjoint séparé ou divorcé* (36 p.), qui se trouve sur mon site à l'onglet DIVORCÉS.

Au fil des années nous avons le souci de trouver notre place dans l'Église. En 1988, après une enquête auprès de 60 membres de la CNDA, j'ai rédigé *Les séparés et divorcés non remariés dans l'Église*, document qui se trouve dans la troisième partie du livre : *Séparés, divorcés, une possible espérance* (44 p. du livre) et que je reprends ci-après.

La même année un éditeur nous a demandé notre témoignage. *Séparés, divorcés, une possible espérance* est paru aux éditions Nouvelle Cité en 1990. Premier livre écrit par des séparés et divorcés fidèles à leur conjoint, il a été très bien accueilli. Il se trouve sur mon site à l'onglet DIVORCÉS.

C'est pour partager largement toutes ces richesses que j'ai créé mon site internet.

## II – LES CATHOLIQUES SÉPARÉS, DIVORCÉS FIDÈLES DANS L'ÉGLISE

Depuis un quart de siècle, le nombre de divorces a presque quadruplé, passant en France de 35 000 en 1965 à près de 130 000 aujourd'hui, et ce problème interpelle vigoureusement l'Église, car des chrétiens de plus en plus nombreux sont touchés par cette « épidémie ». Aussi essaye-t-elle constamment de rejoindre les séparés ou divorcés avec compassion, sans pour autant renier les exigences de l'Évangile et de son enseignement fondé sur la Parole de Dieu.

À la suite du synode des Évêques sur la famille, qui s'est tenu à Rome en octobre 1980, Jean-Paul II a défini, dans son exhortation apostolique *Familiaris consortio*, les lignes essentielles de la pastorale de l'Église dans les cas difficiles. Au n° 83, le Saint-Père affirme que celle-ci doit apporter aux séparés et aux divorcés non remariés « une aide pleine de sollicitude affectueuse », c'est-à-dire « estime, solidarité, compréhension et aide concrète ».

Comment cette exhortation se concrétise-t-elle dans le vécu quotidien ? Pour le savoir, nous avons proposé un questionnaire aux séparés et divorcés non remariés membres ou proches de la Communion Notre-Dame de l'Alliance. Soixante d'entre eux ont bien voulu y répondre. Cela paraît peu en regard de la foule des catholiques divorcés non remariés ; mais leurs réponses sont tout de même significatives, car ils essaient de vivre le pardon et la fidélité, comme les y appellent le Christ et l'Église.

Leur première impression est certes plutôt négative, puisque treize d'entre eux estiment que l'Église ne s'occupe pas des séparés, divorcés, et trente-sept qu'elle s'en occupe peu, quatre seulement trouvant qu'elle s'en occupe bien.

Mais cette première réponse est nuancée par la suite. Tout d'abord, cela dépend des personnes et des communautés : certaines sont plus dynamiques et plus accueillantes ; c'est le cas par exemple du Renouveau Charismatique. Ensuite, quand il s'agit d'eux personnellement, vingt-huit de ceux qui ont répondu au questionnaire se sentent bien accueillis dans l'Église ; mais dix-sept peu, et six pas accueillis.

Certains de ceux-ci soulignent qu'une gêne subsiste chez certains chrétiens par rapport aux séparés ou divorcés, mais reconnaissent que cela vient aussi d'eux-mêmes : « }'ai l'impression que j'avais peur des autres au début ; je n'ai pas osé aller vers eux. »

En outre leur impression peut varier d'un groupe à un autre : « Je me sens très bien accueillie dans le groupe charismatique ou au sein de la Communauté des sœurs du Carmel, mais par contre je ressens une gêne au niveau de la paroisse, plus bourgeoise, où on me connaît. Mais cette gêne vient de moi, je crois. »

Enfin la situation a évolué ces derniers temps : « Au moment de mon divorce en 1960, je me suis sentie rejetée ; mais, depuis quelques années, je me sens bien accueillie. »

En fait, cela ressort de plusieurs réponses, on se sent d'autant moins accueilli que l'on attend davantage des autres ; et d'autant mieux que l'on a surmonté son épreuve, et que l'on est capable de se situer au sein du Corps du Christ d'abord en tant que baptisé.

Certains vont même jusqu'à se demander si l'Église doit apporter une aide spécifique aux séparés, divorcés : pourquoi à eux plus qu'à d'autres qui vivent des situations de misère diverses mais tout aussi dramatiques ? Il est bon d'accueillir cette interpellation car, lorsqu'on est immergé dans son problème, on oublie ceux des autres, et l'on attend d'être en quelque sorte le préféré de notre Mère l'Église. Or celle-ci a une multitude d'enfants en détresse, et elle a bien du mal à les assister tous comme elle le voudrait. « La moisson est abondante, mais les ouvriers sont peu nombreux ... »

Cependant, à cause de, son « option préférentielle pour les plus pauvres », l'Eglise a le désir d'apporter à ses enfants blessés la consolation et le salut en les rejoignant dans leur épreuve spécifique. Tel est le rôle des mouvements destinés aux séparés et divorcés, comme la Communion Notre-Dame de l'Alliance. Ceux qui s'adressent à celle-ci font l'expérience d'être accueillis par des frères et sœurs qui les comprennent, parce qu'ils ont connu la même souffrance ; qui les aident à trouver un sens à leur épreuve, un chemin de résurrection ; qui les renvoient enfin vers les communautés chrétiennes pour qu'ils y prennent toute leur place de baptisé. Chacun parviendra d'autant mieux à trouver sa place dans le Corps du Christ qu'il a reçu, au sein de la Communion, l'aide particulière indispensable pour assumer ce qui reste généralement son épreuve majeure : le divorce, avec tout son cortège de difficultés.

## 1 - QU'ATTENDENT DE L'ÉGLISE LES SÉPARÉS et DIVORCÉS FIDÈLES ?

Le traumatisme du divorce est quelquefois si fort que celui qui y est confronté est submergé par la douleur, incapable même de s'ouvrir à autrui. « Je suis très solitaire, écrit l'un. J'ai beaucoup de mal à m'ouvrir aux autres. » C'est important de le rappeler, car il est des cas où celui qui veut aider doit faire le premier pas. Jésus lui-même n'allait-il pas au-devant de certains « pauvres » de son temps ?

Mais le plus souvent, le séparé ou le divorcé s'adressent à un prêtre ou à un autre membre du Corps du Christ, dont ils attendent un soutien moral, un soutien spirituel et une aide par rapport à leur situation.

### *Un soutien moral*

« *La Passion des séparés, divorcés* » montre combien dramatique est l'épreuve de la rupture du foyer, à quelle profondeur elle blesse ceux qui y sont confrontés. Dès lors, ce dont ceux-ci ont besoin, c'est d'un baume sur leurs plaies, c'est d'un peu de cette affection dont ils sont radicalement privés, c'est d'un soutien moral. (Sept le disent explicitement.)

Ce soutien passe d'abord par une écoute bienveillante. Neuf l'expriment, et particulièrement cette femme : « Dans les moments douloureux de ma séparation, j'ai été très accueillie par un prêtre, homme à l'écoute, très bon, sachant reconforter. » Une autre écrivait à son Père spirituel des lettres interminables auxquelles il répondait toujours, fût-ce brièvement.

« Dans mon désarroi », écrit l'une, « dans ma descente aux enfers », dit une autre, « j'attendais un réconfort. » Sept l'expriment, et d'autres précisent les qualités correspondantes : bonté, douceur et compassion.

Cette écoute et ce réconfort montrent au séparé, au divorcé qu'il n'est pas seul, et constituent déjà un important soutien. Il a besoin, en effet, « d'appui », de « secours », « d'être épaulé » dans ce passage si difficile de son existence.

Certains ont conscience d'avoir besoin d'une aide psychologique : « J'attendais une aide psychologique pour pouvoir tenir, avancer au jour le jour; qu'on me donne confiance et espérance. »

On dit souvent qu'il faut avoir vécu une épreuve pour la comprendre vraiment. Néanmoins les séparés, divorcés attendent des prêtres et des chrétiens la compréhension (sept l'expriment), et même un éclairage pour leur vie, un conseil (six).

Écoute, réconfort, soutien, aide psychologique, compréhension ... La gravité de la souffrance justifie une telle attente, mais en même temps, nous réalisons que celle-ci est bien forte ! D'autant plus forte chez certains qu'ils souffrent d'un déséquilibre psychique ... Aussi l'Église ne peut la satisfaire entièrement ; d'autant moins que les membres du Corps du Christ sont eux-mêmes limités, faibles et souvent pécheurs. Les prêtres, par exemple, ne sont pas des psychologues professionnels, et il faut que les divorcées se gardent des transferts qui les conduisent à leur demander, inconsciemment, l'affection qu'elles ne reçoivent plus d'un père ou d'un mari.

De même, les couples sont parfois fragiles, et l'irruption en leur sein d'une personne en détresse peut provoquer leur éclatement. C'est du reste une des raisons de la méfiance que les séparés ou divorcés ressentent quelquefois chez des couples même chrétiens.

Les séparés ou divorcés, surtout au début de leur épreuve, ont donc terriblement besoin de soutien moral, c'est indubitable; mais il leur faut être conscients que leur attente est souvent excessive, et que ceux à qui ils s'adressent n'ont pas forcément la compétence nécessaire pour les aider. En cas de difficultés d'ordre psychologique, par exemple, il vaut mieux s'adresser à une personne compétente (psychologue, conseillère conjugale), fût-ce pour un temps, afin d'en recevoir un secours éclairé, et donc plus efficace.

### ***Un soutien spirituel***

Comme tous les divorcés, les chrétiens ont d'abord besoin de soutien moral ; mais, s'ils s'adressent à l'Église, et plus particulièrement aux prêtres, c'est surtout pour leur demander un soutien spirituel (six !'explicitent). Certains d'entre eux n'ont jamais rompu avec l'Église, mais pour d'autres !'épreuve est un temps fort de conversion et de progrès spirituel. En effet, quand tout humainement s'effondre, on éprouve le désir de revenir « à !'essentiel ».

Sur le chemin d'un approfondissement ou d'une redécouverte de la foi, on a besoin d'être accompagné, et c'est une des missions du prêtre de répondre à cette attente ; mais cela ne lui est pas réservé, et on voit se développer une formation à !'accompagnement ouverte aux laïcs, par exemple dans le Renouveau Charismatique ou chez les jésuites.

L'un s'est adressé au prêtre pour vivre « la réconciliation avec le Seigneur » et a reçu « un très bon accueil ». Une autre a découvert, grâce à un prêtre, « !'amour infini de notre Dieu ». Une troisième écrit : « Je désirais que le prêtre auquel je me suis adressée m'aide à approfondir ma relation avec ce Jésus qu'à travers mon épreuve je venais de rencontrer, présent, vivant, comme je ne l'avais jamais compris auparavant. Je voulais qu'il m'aide ainsi à conformer ma vie à son exigence d'Amour dans la fidélité, le pardon, l'espérance malgré tout. »

De cette Espérance, les séparés, divorcés en ont bien besoin quand tout semble s'effondrer dans leur vie ! Ils ont besoin d'une « lumière dans la nuit noire », et cette lumière, c'est Jésus ressuscité qui les rejoint pour les ressusciter avec lui. Dès lors ils ont à cœur de vivre pleinement leur vie de baptisé, et ils demandent à leurs prêtres de les y aider vraiment. « Les deux prêtres que j'ai vus lors de ma longue souffrance (dix ans) étaient remarquables. Le premier m'a poussée à la prière, à l'oraison. Comme je n'y arrivais pas, j'ai eu besoin d'un groupe de prière. D'autres influences m'ont indiqué le chemin de l'oraison par lequel les âmes les plus simples arrivent à une grande humilité, un grand silence, une grande sainteté. »

Quel réconfort pour les séparés, divorcés quand un prêtre les assure de sa prière, particulièrement dans !'Eucharistie. Le Père Guillaume, Père spirituel de la Communion Notre-Dame de !'Alliance, n'hésitait pas à placer sur l'autel la photo d'Anne-Marie et François, disant : « Vous êtes la priorité du moment. »

De même des couples, en particulier des Équipes Notre-Dame, prient pour eux en récitant la Prière des Foyers, et ainsi se fonde un soutien fraternel, qui se manifeste concrètement lorsque le besoin s'en fait sentir.

Les séparés ou divorcés ne peuvent vivre leur fidélité que s'ils sont soutenus par une communauté d'Église vraiment fraternelle. Jean-Paul II appelle de ses vœux de telles communautés : que l'Esprit de Pentecôte souffle puissamment pour les faire grandir !

### ***Une aide spécifique par rapport à la séparation ou au divorce***

Le concile Vatican II rappelait que « toutes les activités des laïcs, leurs prières et leurs entreprises apostoliques, leur vie conjugale et familiale, (. . .) si elles sont vécues dans l'Esprit de Dieu, et même les épreuves de la vie, pourvu qu'elles soient patiemment supportées, tout cela devient offrandes spirituelles agréables à Dieu par Jésus-Christ » (*Lumen gentium*, n° 34, § 2).

De cela, les laïcs ne sont pas toujours conscients ; cependant, dans la rupture de leur couple, certains se tournent vers l'Église pour qu'elle les aide à vivre spirituellement leur épreuve de séparation ou de divorce.

Il arrive parfois que, dans un premier temps, la demande faite au prêtre reste uniquement au plan humain ; cette arrente est compréhensible ; mais s'il s'agit d'obtenir de lui qu'il prenne parti unilatéralement pour la « victime », cette demande est insuffisante.

Certains le reconnaissent, d'ailleurs : « J'attendais, intérieurement, qu'il prenne ma défense », reconnaît l'une. Et une autre dit clairement : « J'attendais surtout qu'il intervienne auprès de mon mari, qu'il réussisse à le raisonner, à le mettre en face de ses responsabilités ; mais son rôle était bien délicat et cette tâche impossible. »

Le deuxième niveau auquel les séparés ou divorcés se situent quand ils s'adressent au prêtre est celui d'une demande d'éclairage sur la position de l'Église par rapport aux divorcés, et sur la situation de ceux-ci en son sein. Sur ce point « j'ai trouvé la réponse qui m'a rassurée », précise une femme. Une autre, qui avait choisi d'emblée la fidélité, écrit : « J'attendais qu'il me confirme que mon choix de fidélité était bien dans la réalité du désir de Dieu, et que pour l'Église mon mariage est indissoluble. »

Lorsqu'on se pose la question d'un éventuel remariage civil, on a aussi grand besoin d'être éclairé, voire dissuadé : « J'attendais une explication précise sur mon devoir de fidélité, dit un homme ; une explication sur la situation en cas de remariage, situation sérieuse vu la présence de jeunes enfants ; une explication sur la notion d'adultère. J'attendais une attitude ferme, m'encourageant à la fidélité, car, au fond de moi, j'aimais toujours mon épouse. »

Dans ses réponses, le prêtre est amené à rappeler la Parole de Dieu et l'enseignement de l'Église, mais les chrétiens séparés ou divorcés attendent davantage encore : ils veulent trouver un sens chrétien à leur épreuve ! Quel sens le mariage garde-t-il dans leur situation, et comment le vivre ? « Pendant ces longues premières années de solitude spirituelle, je me demande encore ce qu'il aurait fallu que je trouve ... Un endroit pour entendre dire que je vivais la Passion, pour entendre un témoignage de foi vivante ... Le silence, c'est terrible ! »

Ce qui a transfiguré la Passion de Jésus, c'est qu'il est allé jusqu'au bout de l'Amour pour ceux-là mêmes qui le crucifiaient et pour tous les hommes. Il appelle les séparés, divorcés à aller avec lui jusqu'au bout de l'Amour pour leur conjoint, jusqu'au pardon. « Un prêtre m'a permis de pardonner à mon époux dès avant qu'il me quitte, et c'est sous son inspiration que j'ai écrit successivement deux lettres, faisant de ma séparation un acte d'amour, quand mon époux m'a demandé de reprendre sa liberté. »

Aimer ainsi est possible quand on prend appui sur la grâce du sacrement de mariage, et c'est cela qui donne son sens plénier à la fidélité. Il ne suffit pas d'être fidèle par obéissance à la loi de l'Église fondée sur la Parole de Dieu ; on est fidèle à une personne, à cet époux avec lequel, par-delà la séparation ou le divorce, on continue à ne faire qu'une seule chair (Mt 19,5).

Dans leur majorité, ceux qui ont répondu au questionnaire ont été encouragés à la fidélité par les prêtres (34) ou par d'autres membres du Corps du Christ (31). Mais cela n'a pas toujours été le cas, nous allons y revenir.

Une femme a exprimé une dernière demande adressée à un prêtre : « la mettre en contact avec des personnes qui vivent la même épreuve ». Voilà qui relève du ministère sacerdotal : c'est au berger de rassembler ses brebis, et cela pose toute la question de la pastorale familiale sur laquelle nous reviendrons aussi plus loin.

## 2 - COMMENT LES SÉPARÉS ET DIVORCÉS SONT-ILS AIDÉS CONCRÈTEMENT ?

Parmi ceux qui ont répondu au questionnaire, rares sont ceux qui n'ont pas été soutenus par l'un ou l'autre des membres du Corps du Christ. « Quand on cherche une aide, on la trouve toujours », dit une femme. C'est que Dieu, dans sa Providence, met sur le chemin de ses enfants en détresse, des « anges gardiens », des Simon de Cyrène qui les aident à traverser les moments les plus difficiles.

Souvent c'est un prêtre : vingt-cinq affirment avoir été très soutenus par un d'eux, et quatorze au moins un peu. C'est généralement un prêtre de paroisse (30 réponses), mais aussi un moine (13), un religieux (9), ou tout autre pasteur dans un ministère : aumônier d'hôpital, missionnaire, responsable de communauté, évêque retraité ...

Ce ministère de compassion est bien l'une des fonctions des prêtres ; le concile le rappelait : « Les prêtres, certes, se doivent à tous ; cependant, ils considèrent que les pauvres et les petits leur sont confiés d'une manière spéciale : le Seigneur, en effet, a montré qu'il avait lui-même partie liée avec eux, et leur évangélisation est donnée comme signe de l'œuvre messianique » (*Presbyterorum ordinis*, n° 6, § 3). À l'heure actuelle, compte tenu de la diminution de leur nombre, les prêtres ont-ils toujours le temps d'exercer ce ministère de compassion ? N'est-il pas urgent de mettre en place d'autres types de ministères reconnus ou institués, en vue de cette mission ?

Le rôle du prêtre est important pour l'accueil ; il l'est aussi parce qu'il joue un rôle déterminant dans l'intégration des séparés et divorcés à la vie de la paroisse. Les deux tiers de ceux qui ont répondu au questionnaire ont été ainsi invités à participer à l'une ou l'autre des multiples activités de leur communauté.

Le temps fort de la vie d'une communauté chrétienne, c'est quand elle se rassemble, en particulier pour la célébration eucharistique. Les séparés et divorcés non remariés non seulement ont le droit d'y communier, mais peuvent encore y exercer toutes les fonctions ouvertes aux laïcs : animation, lecture, distribution de la communion, chorale. Comme tous les baptisés, ils peuvent aussi participer à l'entretien de l'église et aux services, visiter les malades, faire de la catéchèse, des pèlerinages, être membres d'équipes d'action catholique (par exemple A.C.G.F.) et de groupes de prière ...

Bien plus, au sein de la communauté, ils donnent « un authentique témoignage de fidélité » (Jean-Paul II, *Familiaris consortio*, n° 20, § 6), et plusieurs ont été invités à exprimer publiquement ou à professer ce témoignage : devant des jeunes se préparant à la confirmation; dans une rencontre d'A.C.O.; lors d'une réunion de couples; dans des week-ends diocésains des Équipes Notre-Dame; dans une assemblée diocésaine de prière pour les familles; dans des rassemblements du Renouveau; dans un foyer de Charité; devant un groupe de prêtres ...

Le fait qu'ils soient associés à la vie de la communauté s'avère donc bénéfique pour les séparés ou divorcés, qui surmontent mieux ainsi leur épreuve, mais aussi pour l'Eglise qui voit en eux des témoins de l'indéfectible fidélité du Dieu de l'Alliance.

Au départ, les séparés ou divorcés doivent surmonter un certain sentiment de culpabilité injustifié, « la peur de choquer et d'être un contre-témoignage » ; voire affronter « le jugement des bien-pensants ». Ils y parviennent d'autant mieux qu'ils sont mieux intégrés dans la communauté, et la majorité d'entre eux (32 réponses) se disent à l'aise dans leurs activités paroissiales.

Certains, du reste, n'ont fait que continuer leurs engagements antérieurs. Pour d'autres, l'épreuve a entraîné un approfondissement de leur foi, et les a conduits à un engagement : « C'est une grande grâce de pouvoir transmettre sa foi, et ce faisant de l'approfondir. » « Je suis bien plus motivée maintenant. »

L'on dépasse le sentiment de culpabilité grâce à la certitude de la miséricorde de Dieu : « Pécheur au même titre que tous mes frères et sœurs de paroisse, je sais que le pardon m'est offert, que le salut m'est donné (et encore à réaliser ...). » Nous sommes tous les enfants d'un Père qui pardonne. « Comme il l'avait dit à son peuple par la bouche d'Osée, il m'a conduite un temps au désert pour parler à mon cœur. Maintenant que je suis mieux, cela va mieux aussi dans l'affirmation de moi. » Cette expérience, dès lors, on a envie de la communiquer aux autres : « Parce que je suis bien en présence du Seigneur, je voudrais le faire partager. » Je suis heureuse de montrer que Jésus est vivant.

Et ce, en assumant la situation de séparé ou divorcé. « Je suis à l'aise dans l'Église parce que je continue à vivre mon sacrement de mariage ; pour moi le divorce n'existe pas : Je m'appuie sur la justice de Dieu et non sur celle des hommes. »

Si, dans l'intégration des séparés ou divorcés à la communauté chrétienne, les prêtres jouent un rôle essentiel, ils peuvent compter sur le précieux concours d'autres membres du Corps du Christ. Parmi ceux qui ont répondu au questionnaire, rares sont ceux qui n'ont pas été soutenus à un moment ou un autre par l'un d'entre eux. Sont le plus souvent cités les groupes de prière (30 fois), en particulier du Renouveau Charismatique. Puis viennent les religieuses (18 fois) et les foyers chrétiens (16 fois).

Ceux-ci ont là une mission spécifique; dans son discours aux Équipes Notre-Dame du 23 septembre 1982, Jean-Paul II les exhortait à accompagner les couples éprouvés : « Vos combats spirituels ( ... ) peuvent vous rendre plus fraternels envers vos frères et vos sœurs éprouvés par les échecs de toute sorte, par l'abandon du conjoint, par la solitude ou les déséquilibres, et vous aider, sans rien renier de la vocation des couples à la sainteté, à accompagner ces frères et à les remettre en route » (n° 7, dernier §).

Dans l'accueil et le soutien des séparés ou divorcés, jouent un rôle important également les communautés anciennes (7 fois citées) ou nouvelles (9 fois), ainsi que tous les mouvements spirituels : Focolari, instituts séculiers, fraternités d'adoration, groupements de vie évangélique, etc.

Une femme a été réconfortée et appuyée par un pasteur et un couple protestants : beau signe de communion et d'unité par-delà ce « divorce » entre nos Églises qui subsiste encore, malgré la réconciliation en cours.

### 3 - DE L'INCOMPRÉHENSION

Jusqu'ici, nous avons mis en valeur surtout le positif de l'aide apportée par l'Église aux séparés ou divorcés fidèles. Nous ne pouvons cependant pas dresser un tableau idyllique de la situation, car des ombres subsistent à ce tableau. Cependant, en les évoquant maintenant, nous ne voulons ni juger, ni encore moins condamner les personnes ; nous prétendons seulement être fidèles à la vérité, et appeler nos frères et sœurs chrétiens à une compréhension plus grande des problèmes, à un soutien plus résolu et plus actif à ceux qui en ont le plus besoin.

Les réponses au questionnaire font apparaître que vingt-six personnes se sont parfois senties incomprises par des prêtres, et dix-sept par d'autres membres du Corps du Christ.

Rares sont celles qui ont eu le sentiment d'être rejetées. Les deux qui le disent reconnaissent qu'à cette époque (juste après le concile), le légalisme régnait encore et explique cette réaction : « Je me suis sentie rejetée dans mon village par le curé qui ne comprenait pas ma présence à la messe. » Le plus souvent, les séparés ou divorcés se heurtent à la forme d'incompréhension suivante : comme ils sont en règle avec l'Église, on estime qu'ils n'ont pas de problèmes ! C'est vrai pour l'accès à l'Eucharistie, mais la Pastorale des divorcés ne doit pas se limiter à ce seul aspect !

Certains chrétiens sont amenés quelquefois à prendre l'initiative de la séparation, parce que la vie commune devient insupportable et destructrice, et ils ne peuvent accepter une reprise de la vie commune tant que le conjoint n'a pas changé. D'ailleurs l'Église leur reconnaît alors un droit de séparation (cf. canon 1153). Ceux qui ne le savent pas - ou ne le comprennent pas - peuvent se montrer très maladroits : « J'ai été incomprise par le prêtre de la paroisse de mon mari parce que j'avais fermé les portes à mon époux violent, comme le tribunal l'avait ordonné. Ce fut terrible ! »

Parfois il arrive que le prêtre n'essaye pas assez de donner le point de vue chrétien, et ait une attitude partielle au plan humain, prenant trop exclusivement le parti d'un des conjoints. Ceci risque d'accentuer la division au lieu de l'atténuer, et de blesser celui qui est rejeté, alors même qu'il choisit la fidélité.

Ce sont là des cas extrêmes ; le plus souvent les séparés ou divorcés en attente de soutien moral et spirituel, d'un encouragement au pardon et à la fidélité, rencontrent plutôt de la gêne et une attitude de repli, de fuite. « En 1972, le prêtre, qui pourtant nous connaissait bien, s'est plutôt "défilé"... quelques années plus tard il m'a écrit qu'il l'avait quelque peu regretté. »

On retrouve ces mêmes attitudes d'incompréhension chez les autres membres du Corps du Christ. Ils ne comprennent pas « la profondeur de notre douleur », et tout rejet est une blessure supplémentaire : rejet par la famille, abandon par « un groupe de cathos engagés qui du jour au lendemain m'ont laissée. Je les ai interpellés : ils ne m'ont plus donné signe de vie ».

Le besoin d'être écouté ne rencontre pas toujours une oreille attentive : « Quand dans un groupe je témoigne de mon chemin de divorcé, on écoute poliment, mais on se hâte de changer de sujet. C'est toujours un peu la crainte du pestiféré ! »

Faute d'avoir suffisamment approfondi le sens du sacrement de mariage, des foyers chrétiens ne comprennent pas que les séparés ou divorcés non remariés peuvent continuer à vivre celui-ci, et les considèrent un peu comme des ratés : « J'ai senti un jugement dans leur regard : c'était très pénible et j'en ai souffert. »

Dans le Renouveau charismatique aussi on se heurte parfois à une certaine incompréhension : « Quand j'ai demandé à entrer dans la communauté X, je n'ai pu le faire qu'en tant qu'amie : on m'a dit que je ne pouvais pas prendre d'engagement, car je ne pouvais le faire qu'avec mon mari à mes côtés. » A propos de l'entrée en communauté, rappelons simplement que, si les divorcés ne peuvent en aucun cas devenir des religieux, par contre ils peuvent entrer dans toute communauté ouverte aux laïcs mariés, dans la mesure où ils acceptent les engagements de celle-ci, et où leur demande a été agréée par ses responsables. Une fois entrés, c'est là qu'ils auront à vivre la fidélité à leur conjoint dans le sacrement de mariage, car ils restent des gens mariés.

L'incompréhension dont nous avons parlé jusqu'ici était due plutôt à un certain légalisme : le divorce étant réprouvé par l'Église, certains ne comprennent pas le désir sincère, chez des séparés et divorcés, de vivre le pardon et la fidélité en prenant appui sur le sacrement de mariage. À l'inverse aujourd'hui, de plus en plus, une deuxième source d'incompréhension vient de ce que l'esprit du monde - pour lequel le remariage des divorcés est non seulement possible mais souhaitable - s'est infiltré et répandu dans la mentalité de beaucoup de chrétiens et même de prêtres.

Si la majorité de ceux qui ont répondu au questionnaire ont été encouragés à la fidélité par des prêtres, certains ont rencontré du scepticisme, voire de la réprobation : « Quand je lui parlais de la fidélité à mon mari, il restait un peu perplexe et trouvait que j'avais beaucoup de courage. Il me prenait pour une marginale ; je ne suivais pas le courant actuel : petit ami, remariage ... » « Un prêtre a trouvé normal que mon mari refasse sa vie ; j'en ai été très choquée. » « Dans une assemblée liturgique "moderne", mon époux remarié continue à donner la communion. »

Quelques prêtres, qui suivent des divorcés remariés, et qui, croyant faire preuve d'une plus grande compréhension, d'une plus grande miséricorde que l'Église, les admettent à la communion, sont dérangés par les séparés ou les divorcés fidèles, et ont tendance à les écarter : « Quand j'ai voulu fonder Renaissance dans ma ville, le prêtre responsable de la pastorale familiale de mon diocèse parlait tout le temps de remariage, au nom de la tolérance. Il s'est méfié de moi et s'est adressé à une autre dame. »

#### 4 - L'ÉPINEUX PROBLÈME DU REMARIAGE

Il devient de plus en plus difficile de vivre la fidélité à son conjoint aujourd'hui, tellement la pression sociale en faveur du remariage est forte, non seulement dans la société, mais même dans l'Église. Le 22 avril 1987, le journal La Croix publiait les résultats d'un sondage d'après lequel 69 % des catholiques souhaitent que l'Église autorise les divorcés à se remarier religieusement s'ils le désirent ; seulement 22 % (mais 34 % des pratiquants réguliers) ne souhaitent pas qu'elle revienne sur sa position.

Dans notre questionnaire, nous demandions aux séparés ou divorcés si on leur avait conseillé de se remarier. Vingt d'entre eux (le tiers) ont répondu que oui. Dix fois ce fut par un prêtre, onze fois par d'autres personnes.

C'est d'abord dans la famille que l'invitation est lancée : « Ce sont des membres de ma famille ou de ma belle-famille qui m'ont parlé de remariage. Sans doute pour se déculpabiliser et pour me caser afin d'être tranquilles. » Cela est dit un peu crûment, mais c'est sans doute le même mobile qui pousse les enfants à faire la même proposition : « Ma fille aînée m'a conseillé de prendre quelqu'un. »

L'invitation est ensuite relayée par les amis « bien » intentionnés : « Certaines amies m'ont encouragée à refaire ma vie : ce n'est pas de ta faute si tu es seule ; c'est lui qui t'a laissée tomber. »

Puis ce sont des gens qui projettent leurs problèmes et leur solution : personnes seules, divorcés chrétiens, gens qui ont des remariés dans leur famille.

Dans l'Église, comme le laisse transparaître le sondage de La Croix, « les non-pratiquants ne comprennent pas la fidélité au mariage », mais même des foyers chrétiens n'ont pas compris le sens profond du sacrement, et mettent en avant d'abord des arguments humains. Ces arguments, nous allons les regarder de près. Pour l'essentiel, disons qu'ils donnent le primat à l'humain sur le spirituel. On oublie que notre humanité est blessée et pécheresse, qu'elle a besoin d'être sauvée pour parvenir à son accomplissement, comme Jean-Paul II le rappelle clairement au début de *Familiaris consortio* (n° 3, § 3).

##### ***Le problème de la solitude***

Le premier problème soulevé par les réponses au questionnaire (10) est celui de la solitude, avec tout son cortège de difficultés. Difficultés matérielles : ressources moindres, difficulté pour trouver du travail, fatigue de celui-ci à laquelle s'ajoute celle des tâches ménagères. Difficultés pour l'éducation des enfants : « Ils ont besoin d'une présence masculine » - ou féminine quand c'est le père qui les élève.

Ces problèmes existent, et il n'est pas question de les minimiser : nous connaissons trop de frères et sœurs qui y sont confrontés de manière préoccupante, voire parfois dramatique. Mais beaucoup les affrontent et les surmontent patiemment jour après jour, avec l'aide de la Providence : ces difficultés ne sauraient à elles seules justifier un remariage.

Aujourd'hui des psychologues présentent celui-ci comme nécessaire d'une part pour l'épanouissement sexuel de la personne, et d'autre part pour éviter une relation fusionnelle entre la mère et son enfant, surtout avec le garçon. Ce problème est réel, mais la solution encore trop humaine. Quand les séparés ou divorcés sont vraiment fidèles à leur conjoint, et « cultivent le pardon qu'exige l'amour chrétien » (Jean-Paul II), spirituellement la relation triangulaire existe toujours.

Les enfants y sont sensibles si on le leur fait comprendre et si on les aide à surmonter leurs blessures, leur révolte en accédant au pardon à leur parent absent. Cela reste difficile, bien entendu, mais c'est là que la grâce du sacrement de mariage opère, car rien n'est impossible à Dieu, et il a promis son Esprit à tous ceux qui le lui demanderaient.

Le problème de la solitude est d'autant plus évoqué que la personne séparée ou divorcée est jeune : « Tu es jeune (j'avais vingt-sept ans), tu peux refaire ta vie », entendait une femme (1) ; et un homme, la trentaine, sans enfant : « Tu es jeune, romps ta solitude en te remarquant. » « Pense à tes vieux jours », ajoute quelqu'un ; et un autre : « Tu ne peux pas vieillir dans la solitude. » Pourtant Jésus ne nous dit-il pas : « *Ne vous inquiétez donc pas en disant : Qu'allons-nous manger ? Qu'allons-nous boire ? De quoi allons-nous nous vêtir ? Ce sont là routes choses dont les païens sont en quête. Or votre Père céleste sait que vous avez besoin de tout cela. Cherchez d'abord son Royaume et sa justice, et tout cela vous sera donné par surcroît. Ne vous inquiétez donc pas du lendemain : demain s'inquiétera de lui-même. A chaque jour suffit sa peine* » (Mt 6/31-34).

(1) Quand un divorce se produit si vite, il y a peut-être lieu de se poser la question de la validité de ce mariage !

Ceux qui donnent de tels conseils projettent leur propre angoisse, et ont tendance à confondre solitude et isolement. On est seul dans nos villes surpeuplées, mais l'ermite dans son désert n'est pas seul, parce qu'il est en communion avec Dieu et, mystiquement, avec toute l'humanité. En fait, tout est dans la manière de vivre la solitude : « Personnellement, je ne trouve pas qu'il soit difficile de vivre seul. Je me sens tellement plus heureuse maintenant, plus équilibrée, mieux accompagnée, mieux ressourcée dans la vie de prière et dans l'Eucharistie fréquente. Je fais de la catéchèse et vais distribuer la communion à des membres de la Fraternité des malades. »

Il arrive même que la situation se renverse : « Avec beaucoup de gentillesse, quelques amis craignaient que la solitude ne me fût trop difficile à vivre. Désormais le problème est inversé : il m'arrive de réfléchir avec des couples pour les aider à rompre ... la solitude ! »

En fait on craint d'autant plus la solitude que l'on attend davantage des autres. Lorsqu'on a vécu la conversion - longue et difficile, certes - de ce besoin en désir, quand on a accédé à cet amour oblatif qui est tout tourné vers les autres, on n'a plus à redouter la solitude : il y a tant de personnes à consoler et à soutenir, et l'on attend tellement de l'Église dont nous sommes membres à part entière. Or, si « *Dieu nous console dans toute notre tribulation, c'est afin que, par la consolation que nous-mêmes nous recevons de Dieu, nous puissions consoler les autres en quelque tribulation que ce soit* » (2 Co 1/4).

### ***Le droit au bonheur***

Le deuxième grand argument avancé pour justifier le remariage civil est le droit au bonheur. « Le bonheur sur terre est rare, il ne faut pas le manquer. Dieu, nous sommes certains de le retrouver. » « Après tout, s'ils peuvent être heureux maintenant, qu'ils se remarient ! » « Un prêtre m'a dit que Dieu veut le bonheur des hommes, et qu'il ne peut accepter une telle souffrance. Il m'a conseillé de me remarier, et c'est pour cela que je l'ai fait. Mais ce fut un nouvel échec. » D'ailleurs à l'heure actuelle, les trois quarts des remariages civils échouent !

Certains proposent aux divorcés le remariage comme un moyen de soulager, voire de supprimer leur souffrance. Pour un chrétien, comme nous le montre le Mystère pascal, le bonheur se trouve non en-deçà, mais au-delà de la souffrance. En mourant au péché, cause essentielle de la souffrance dans notre vie, nous ressuscitons avec Jésus et recevons de l'Esprit la capacité de vivre le bonheur des béatitudes.

Le divorcé qui se remarie peut connaître un certain bonheur humain ; celui qui pardonne et reste fidèle à son conjoint connaît un bonheur qui trouve sa source en Dieu, une joie qui est fruit de l'Esprit. Chercher une solution seulement humaine à la souffrance est illusoire : seul Jésus, qui est venu traverser notre souffrance, peut la transfigurer aujourd'hui encore par l'Esprit !

La même confusion est faite à propos de l'échec. C'est vrai que l'amour humain est mort, et qu'il faut en faire psychologiquement le deuil. Mais nous croyons que, ranimé par l'Esprit-Saint, il peut ressusciter. En outre, le fait que l'amour humain est mort n'entraîne pas la disparition du lien sacramentel entre les époux. C'est ce qu'affirmait clairement Paul VI dans son discours aux Équipes Notre-Dame : « Le mariage (ne cessons pas de le rappeler) est une communion fondée sur l'amour et rendue stable et définitive par une alliance et un engagement irrévocables. L'amour vrai est donc l'élément le plus important de cette communion : celui qui est don, renoncement, service, dépassement. Mais cette communion une fois scellée n'est plus à la merci des hauts et des bas d'un vouloir humain subjectif changeant et instable. Elle dépasse les alternances de la passion, de l'arbitraire des conjoints. C'est pourquoi le mariage ne peut pas être livré aux vicissitudes du sentiment, aussi noble qu'il soit, mais, en tant que tel, sujet à variations, à l'affaiblissement, aux déviations, au dépérissement. Nous voulons encore réaffirmer cette doctrine traditionnelle déjà rappelée par la constitution pastorale *Gaudium et Spes* (n° 48), contre la fallacieuse argumentation selon laquelle le mariage prend fin lorsque l'amour (mais quel amour ?) s'éteint. »

C'est vrai aussi qu'« on ne peut rester sur un échec », ni « fixé sur le passé ». Mais la solution n'est pas d'oublier l'échec (on peut en refouler le souvenir, mais pas l'oublier), ni de « refaire » sa vie (on ne peut récrire l'histoire passée, et il faut l'assumer) ; elle est d'unir sa passion à celle de Jésus, qui s'est achevée dans un échec humain total, pour avoir part à sa victoire de la résurrection; elle est d'accepter la mort humaine du couple pour redécouvrir son unité mystique qui demeure éternellement par la grâce du sacrement de mariage, dans l'espérance d'une réconciliation.

Notre monde a peur de la souffrance et de la mort ; beaucoup de chrétiens contaminés par l'esprit du temps, ont également tendance à gommer le mystère pascal, qui est le mystère central du christianisme, et à fuir la souffrance au lieu de l'exposer à Jésus pour qu'elle soit traversée par l'énergie puissante et régénératrice de la résurrection. Or c'est là que les séparés ou divorcés puisent la grâce de la fidélité, Jean Paul II le rappelait dans son homélie à York en 1982 (cf. *Séparés, divorcés, une possible espérance* p. 182, Homélie à York, § 2).

Quand certains parlent de droit à l'erreur, ou affirment que « la fidélité, c'est par rapport à soi-même, qu'il faut viser le bonheur », c'est pour donner à l'échec une issue humaine, et non pour l'ouvrir sur le seul vrai bonheur : celui que Jésus communique à ceux qui le suivent. L'expression « être fidèle à soi-même » est ambiguë ; elle peut avoir un sens positif, par exemple quand on est fidèle à l'idéal évangélique, et qu'on fait preuve de persévérance pour le vivre ; mais la plupart du temps elle est employée pour justifier l'attitude négative qui consiste à se prendre soi-même comme la référence première et dernière, en oubliant Dieu et les autres. Dans ce cas, c'est une attitude égocentrique et souvent égoïste, attitude de l'homme pécheur dénoncée par Jean-Paul II dans son homélie à Paray-le-Monial en 1986 (cf. *ibid.* p. 184, § 5). Le chrétien converti se décentre de lui-même pour recevoir sa loi et sa justice de Dieu ; il trouve son bonheur dans sa fidélité au commandement d'Amour de son Seigneur. « Le Christ est mort pour nous afin que les vivants n'aient plus leur vie centrée sur eux-mêmes, mais sur lui qui est mort et ressuscité pour eux » (2 Co 5 /15).

Le droit au bonheur implique évidemment le droit à une vie sexuelle ! Des membres de la Communion Notre-Dame de l'Alliance en psychothérapie se sont entendu conseiller de prendre un(e) amant(e). « L'être humain a besoin d'aimer et d'être aimé. » « Vous pouvez rendre quelqu'un

d'autre heureux, avoir des enfants. » Et un prêtre justifie son point de vue au moyen de la Parole de Dieu : « Il n'est pas bon que l'homme soit seul », détournant ainsi de son vrai sens la Parole de Dieu fondatrice du couple des origines (Gn 2/18) !

Pour des séparés et divorcés, tellement blessés dans leur affectivité, il est sûr que la privation de tendresse humaine est la plus grande souffrance ; et c'est pour cela du reste que tant d'eux se remarient, ou du moins « prennent quelqu'un ». Mais notre monde a fait de la vie sexuelle une condition sine qua non du bonheur : c'est une forme d'idolâtrie.

Puisque la fidélité à la Parole de Dieu implique le non-remariage, les séparés ou divorcés ne peuvent accepter celui-ci qu'en assumant leur sexualité dans la solitude. C'est possible, mais à condition qu'ils ravivent toujours l'Amour agapé pour leur conjoint ; qu'ils s'engagent dans un chemin de guérison intérieure par rapport aux blessures de leur affectivité - éventuellement avec le concours de psychologues ; qu'ils comprennent ce qu'est la véritable chasteté, et demandent à Dieu la grâce de pouvoir vivre la continence ; qu'ils s'enracinent dans la prière et les sacrements ; qu'ils vivent un Amour oblatif dans l'Esprit du Christ.

À cela on n'arrive pas du jour au lendemain : c'est l'œuvre de toute une vie. Rappelons-nous la loi de gradualité (cf. *Familiaris consortio* 9) Il peut même y avoir des moments de faiblesse, des « aventures » ... L'important est de garder le cap, d'orienter sa volonté dans le sens de l'appel de Dieu, et de repartir toujours dans la bonne direction sur le chemin tracé par le Christ, où sa grâce ne fait jamais défaut. N'oublions pas que, dans le sacrement de la réconciliation, le Christ accueille le pécheur repentant, pardonne ses fautes et lui donne la force de persévérer dans la fidélité. Que le témoignage de ceux qui avancent dans ce sens fortifie les hésitants : « Quand on me trouve sereine, on s'étonne de voir que je vis seule depuis seize ans et que je n'ai jamais eu d'amant. Mon Amour, c'est le Christ ressuscité. »

## Conclusion

Le document original traitait encore deux points : Le « procès » fait à l'Église, et que peut faire l'Église. Vous les trouvez dans *Séparés, divorcés, une possible espérance* p. 239 à 252.

Saint Jean-Paul II, dans *Familiaris consortio* affirme « que la " bonne nouvelle " comporte aussi le langage de la croix. Or c'est à travers cette croix que la famille peut atteindre la plénitude de son être et la perfection de son amour » (, n° 86). Combien c'est à travers la croix que les séparés, divorcés sont conduits à la perfection de l'Amour, nous l'avons vu dans « *la Passion des séparés, divorcés* » (deuxième étape du parcours). Mais il leur est impossible de vivre cela et d'en témoigner sans une force venue d'en haut, celle de l'Esprit-Saint (Ac 1/8). Jean-Paul II l'écrit ailleurs : c'est l'Esprit qui transforme la souffrance en amour sauveur.

« Si le péché, en refusant l'amour, a engendré la " souffrance " de l'homme, qui s'est étendue d'une certaine manière à toute la création, l'Esprit-Saint entrera dans la souffrance humaine et cosmique avec une nouvelle effusion d'amour qui rachètera le monde » (Encyclique sur l'Esprit-Saint, n° 39, § 3). Supplions donc le Seigneur ressuscité d'envoyer son Esprit avec puissance sur les séparés ou divorcés pour qu'ils choisissent l'orientation du pardon et de la fidélité et y persévèrent ; qu'il envoie son Esprit avec puissance sur tous ceux, évêques, prêtres, diacres, religieux, laïcs auxquels s'adressent les séparés ou divorcés. Qu'ensemble ils vivent toujours plus pleinement l'Alliance, et, chacun dans leur vocation, qu'ils soient ainsi témoins que l'Amour de Dieu est éternellement fidèle.

Paul Salaün

[www.paul-salaun-misericorde.com](http://www.paul-salaun-misericorde.com)











